

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 22 mars 2023

21 H

Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 16 mars 2023

Ordre du jour

- Autorisant M le Maire à l'élaboration d'un document modificatif de parcellaire cadastral,
- Intégration du chemin de la Couache en tant que voie communale à caractère de rue,
- Convention de subvention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés,
- Création d'un poste d'agent technique,

Présents : Florent PAULY, Gérard CANAL, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Daniel NADAL, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Catherine PASCUAL, Eric PRYZBYL. Sébastien HARAUT.

Procuration : Oriane CARBALLIDO, Alexis VARUTTI.

Excusé : Jean Eric DAGORY

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire de la séance : Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du mercredi 08 février 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'ajout d'une délibération concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de voirie sous mandat de la Communauté de Communes de Mirepoix. Le conseil municipal est favorable à cette demande.

Demande de subvention pour travaux de voirie 2023 sous mandat de la Communauté de Communes de Mirepoix 2023 020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2023, en plus des travaux déjà votés, il souhaite mener à bien le projet de rénovation de la voirie 2023, travaux sous mandat avec la Communauté des Communes de Mirepoix. Concernant ces travaux, la commune peut solliciter au titre de l'année 2023, une demande d'aide au Conseil départemental, et de valider le plan de financement ci-dessous :

Projets	Coût TTC	Coût HT	SUBVENTIONS		AUTOFINANCEMENT
			DETR 32.04 %	Conseil Département 30 %	Commune de Dun 37.96 %
Travaux voirie 2023	40 623.84 €	33 853.20 €	10 846.57 €	10 155.96 €	12 850.67 €

Voté à l'unanimité



Autorisant M le Maire à l'élaboration d'un document modificatif de parcellaire cadastral 2023 021

M le Maire expose que le local situé rue des Pyrénées, qui sert actuellement de local « poubelle », n'est pas référencé sur le cadastre. Cette parcelle située à l'angle de la rue des Pyrénées et de la rue Borde Crémado nécessite une régularisation cadastrale. Cette régularisation est effectuée par la création d'un modificatif du parcellaire cadastral réalisé par un cabinet de géomètre d'expert.

Voté à l'unanimité

Intégration du chemin de la Couache en tant que voie communale à caractère de rue 2023 022

Monsieur le Maire propose le classement du chemin communal dénommé « Chemin de la Couache » en tant que voie communale à caractère de rue.

Voté à l'unanimité

Convention de subvention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés 2023 032

Monsieur le Maire expose la difficulté relative aux chats errants et à leur prolifération. Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Commune de DUN décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire.

En conséquence, la Commune de Dun est disposée à apporter une aide en 2023 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'agent technique

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajournement de cette délibération. La commune est en attente d'une réponse du Centre de Gestion de l'Ariège.

